

## **Fin de vie: 156 députés signent une tribune dans Le Monde pour réclamer une nouvelle loi**

Mots-clés : établissements de santé fin de vie-soins palliatifs hôpital Espic clinique médecins paramédicaux éthique-déontologie patients-usagers Parlement ministère-santé Elysée bioéthique

PARIS, 28 février 2018 (APMnews) - Un collectif de 156 députés, essentiellement issus de la majorité, ont publié mercredi une tribune dans le quotidien Le Monde pour demander qu'une nouvelle loi sur la fin de vie -qui aille plus loin que la précédente- soit adoptée "sans délai".

Dans cette tribune, les députés appellent à mieux encadrer les droits et la liberté de mourir pour les personnes en fin de vie.

Ils rappellent qu'on ne "meurt pas bien en France". "Si quelques progrès ont été enregistrés avec la loi Claeys-Leonetti, force est de constater que celle-ci n'a pas permis d'introduire d'innovations significatives", déplorent-ils, précisant qu'il s'est "surtout agi de transcrire dans la loi ce qui était déjà acquis par voie réglementaire".

"Le problème actuel est qu'il manque -et c'est crucial!- une liberté, un droit au choix. Attendre une évaluation des textes législatifs antérieurs avant de créer un nouveau droit aux malades en fin de vie aurait-il dès lors un sens? Non! Quand une lacune est identifiée, elle doit être comblée sans délai", expliquent les députés.

Ils estiment que les Français apportent "trois preuves de leur désir impatient de l'introduction de ce progrès humaniste". Ils mentionnent un sondage (Ifop pour La Croix et le Forum européen de bioéthique) selon lequel 89 % des Français considèrent important de légaliser l'euthanasie et/ou le suicide assisté.

Ils signalent aussi que de "nombreux Français au stade avancé d'une maladie incurable vont aussi chercher -et obtenir- la délivrance dans l'un ou l'autre des pays ayant déjà légiféré sur cette possibilité (Belgique, Suisse, Pays-Bas, Luxembourg, Canada, plusieurs Etats américains, etc.)".

Enfin, ils notent qu'un malade en fin de vie, dans une "impasse thérapeutique", peut "obtenir une aide active à mourir dans les hôpitaux français". Mais, il faut pour cela "connaître un médecin compatissant et courageux, ce qui crée des inégalités entre nos concitoyens".

D'après l'Institut national d'études démographiques (Ined), entre 2.000 et 4.000 personnes en phase terminale reçoivent cette aide chaque année dans notre pays, assurent les députés, qui estiment que ces fins de vie "organisées en catimini" exposent "à toutes les dérives".

Ils jugent qu'il n'est "plus raisonnable d'attendre davantage, d'observer sans réagir les souffrances physiques et psychiques de nombre de ces Français, de compter les affaires judiciaires qui se multiplient mais n'aboutissent à rien".

"Le choix de la personne doit pouvoir être respecté, quand il est libre, éclairé, soumis à nulle contrainte ou dépression, exprimé de façon réitérée, et que des médecins ont confirmé l'impasse thérapeutique", écrivent les parlementaires, qui comparent ce combat à celui mené pour l'interruption volontaire de grossesse (IVG) au début des années 1970.

Il est temps maintenant de "sortir de l'hypocrisie qui prive certains d'une aide souhaitée et qui impose à tous une agonie pénible", affirment les députés, qui proposent de légiférer en ce sens au cours de l'année 2018.

Les premiers signataires de cette tribune sont Jean-Louis Touraine (La République en marche-LREM, Rhône), vice-président de la commission des affaires sociales, Oliver Falorni (non-inscrit, Charente-Maritime), Brigitte Bourguignon (LREM, Pas-de-Calais), présidente de la commission des affaires sociales, Yaël Braun-Pivet (LREM, Yvelines), présidente de la commission des lois, Barbara Pompili (LREM, Somme), présidente de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, Olivier Faure (Nouvelle gauche, Seine-et-Marne), Carole Bureau-Bonnard, députée (LREM, Oise), vice-présidente de l'Assemblée nationale, Yves Jégo (UDI, Seine-et-Marne), vice-président également, Laurianne Rossi (LREM, Hauts-de-Seine) et Manuel Valls (apparenté LREM, Essonne).

Fin septembre, Jean-Louis Touraine avait cosigné avec 58 collègues LREM, socialistes et non-inscrits une proposition de loi sur "l'assistance médicalisée active à mourir", rappelle-t-on (cf dépêche du 04/10/2017 à 17:22).

Un nombre de députés suffisant pour faire passer un texte?

Avec cette tribune, c'est la première fois qu'autant de députés se prononcent en faveur d'un texte de ce type, note-t-on.

Parmi les 156 députés signataires, dont la majorité est issue de LREM, figurent aussi 10 socialistes, 6 UDI, 10 Modem, 4 LR et un GDR.

Selon Jean-Luc Romero, le président de l'Association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD), cité dans l'article du Monde qui présente la tribune, il y aurait autour de 240 à 250 députés dont il serait sûr qu'ils "seraient favorables à une loi". "A la différence de la précédente mandature, les députés de la majorité ne subissent pas de pressions sur ce sujet, les choses sont donc ouvertes", affirme-t-il, précisant que si Jean Leonetti était encore au Parlement, cela serait "plus compliqué pour les élus de la droite et du centre", tant sa parole a du poids sur cette question.

Le président de la République n'a pour l'instant jamais fait clairement connaître ses positions sur le sujet, rappelle Le Monde dans son article, qui précise qu'un dîner de travail était organisé le 13 février à l'Élysée auquel étaient conviés plusieurs spécialistes de la fin de vie, des représentants des religions, des membres du Comité consultatif national d'éthique (CCNE).

Dans une interview au quotidien Libération en octobre 2017, le premier ministre, Edouard Philippe, avait répondu sur cette question que "le droit français en la matière avance en faisant très attention à l'expression d'un consensus". "Jean Leonetti l'a réussi avec beaucoup de talent. Des gens pensent qu'il faudrait aller plus loin, je suis très prudent", avait-il fait remarquer.

La ministre des solidarités et de la santé, Agnès Buzyn, avait indiqué en septembre qu'elle souhaitait d'abord faire une évaluation de la mise en oeuvre de la loi Claeys-Leonetti avant toute éventuelle évolution de la loi sur la fin de vie, qui pourrait être discutée lors de la révision de la loi de bioéthique, prévue en 2018 (cf dépêche du 15/09/2017 à 11:42). Un rapport de l'inspection générale des affaires sociales (Igas) est attendu pour avril, assure Le Monde.

Les membres du gouvernement se retranchent "derrière la tenue de ce débat, qui se déroulera jusqu'en juillet, pour ne pas s'exprimer sur ce sujet", souligne le quotidien.

### **Tribune (accessible en intégralité sur le site de Jean-Louis Touraine)**

mh/vl/APMnews  
[MH1P4UU82]

©1989-2018 APM International - [https://www.apmnews.com/story.php?objet=316885&idmail=PjsxFe42fDtm\\_2R4a6TVPSoxvg-C12KtQSJbi3XPtzMANyYeHpOXUALpfR8n91XkhDabuU6mYU9yqZyR5cnDzCUGchK6Of6bTjt0yIrM3joBk030hluNibJwicsjjDw\\_wFdbQ40lqq5mbSXsn4n8n1KUpodPHfzZ2a8dWDJoDyGwCjHI8M\\_5N-jkbj0Dt0mO2a8dWDJoDyG87HeBR2RHHw..](https://www.apmnews.com/story.php?objet=316885&idmail=PjsxFe42fDtm_2R4a6TVPSoxvg-C12KtQSJbi3XPtzMANyYeHpOXUALpfR8n91XkhDabuU6mYU9yqZyR5cnDzCUGchK6Of6bTjt0yIrM3joBk030hluNibJwicsjjDw_wFdbQ40lqq5mbSXsn4n8n1KUpodPHfzZ2a8dWDJoDyGwCjHI8M_5N-jkbj0Dt0mO2a8dWDJoDyG87HeBR2RHHw..)